



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 février 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 février 2002

**Mise à disposition à l'Association PROJIFAS d'un terrain 37 quai
de Belle-Ile pour la création de jardins d'insertion liée à la Coulée
Verte**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane
TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002

DELIBERATION D20020050

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Mise à disposition à l'Association PROJIFAS d'un terrain 37
quai de Belle-Ile pour la création de jardins d'insertion liée à la
Coulée Verte**

Madame Andrée CHAREYRE, Conseillère Municipale Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par convention à titre précaire et révocable en date du 12 mai 1998, la Ville de NIORT propriétaire, a mis à disposition de l'Association « La Colline » une parcelle de terrain sise 37 Quai de Belle-Ile pour y réaliser un jardin d'insertion pour ses résidents.

Dans le cadre de l'aménagement du secteur pour le passage de la Coulée Verte, il est apparu que l'entretien de cette parcelle n'était pas satisfaisant.

Aussi, une étude a été menée avec l'Association PROJIFAS pour l'implantation de jardins d'insertion ouverts aux personnes bénéficiaires du RMI incluant une parcelle pour le Foyer de la Colline.

A proximité des jardins ouvriers déjà existants, ce type de jardin constitue la continuation historique d'une œuvre socialement démarrée à la fin du 19^{ème} siècle avec l'accentuation de l'industrialisation et perpétue par ailleurs une tradition à la fois collective et individuelle de savoir faire, d'échanges sociaux. Il s'intègre parfaitement dans l'aménagement de la Coulée Verte en prolongeant les deux sites de verdure « le jardin du Pré » et « le jardin des Fruits ».

L'Association PROJIFAS s'engage à enseigner des modes de culture naturels et à développer des projets pédagogiques en matière d'environnement en direction des scolaires. Ainsi, le cadre exceptionnel de cette partie de Coulée Verte se verrait complété par des réalisations ornementales, éducatives et de découverte.

Pour réaliser ce projet, l'Association PROJIFAS prend à sa charge, en étroite relation avec ses partenaires sociaux :

- la fourniture du matériel de jardin pour ses adhérents ;
- l'installation d'une pompe ;
- la fourniture des semences et plants ;
- l'encadrement technique.

La Ville de NIORT :

- met à disposition, à titre gratuit, le terrain en bon état de culture ;
- prolonge la clôture du « jardin des Fruits » sur une longueur d'environ 17 mètres avec la pose d'un portail ;
- ouvre le puits pour permettre l'installation de la pompe ;
- fait l'acquisition de trois abris de jardin de type « Antigua » s'intégrant parfaitement dans le paysage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur la création des jardins d'insertion dans les conditions ci-dessus définies ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mise à disposition des terrains nécessaires à l'implantation des jardins d'insertion sachant que le prolongement de la clôture, le creusage du puits et la mise en forme des terrains seront pris en charge dans le cadre de la Coulée Verte et que les abris de jardins nécessaires au stockage du matériel seront financés par les crédits de quartier (Gavacherie/Jean Macé).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Andrée CHAREYRE

[Ordre du jour](#)